



**MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS  
MATERNEL ET PRIMAIRE**  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

01 BP 10 Porto-Novo  
Tél. : +229 20 21 52 22  
Fax : +229 20 21 52 22  
E-mail : [memp.info@gouv.bj](mailto:memp.info@gouv.bj)

**REPONSES AUX QUESTIONS DES HONORABLES DEPUTES  
RELATIVES A LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES**

**JUIN 2023**

## INTRODUCTION

Dans sa vision de faire des cantines scolaires un véritable levier de lutte contre la faim en milieu scolaire, sous l'impulsion de son Chef, le Gouvernement du Bénin à travers le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, implémente depuis 2017 le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI). Dans cette dynamique, tout en maintenant l'exercice de son droit de regard sur ce qui se fait, il a conclu un partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) grâce auquel il lui a donné mandat pour être à l'opérationnel compte tenu de la longue tradition et de la qualité de l'expertise détenues en la matière. C'est dans la même veine et prenant particulièrement appui sur l'une de ses prérogatives constitutionnellement établies, que la représentation nationale a formulé les questions ci-après à l'endroit du Gouvernement dans l'unique dessein de pouvoir contribuer à l'aplanissement des difficultés relevées pour favoriser l'émergence des conditions optimales de la mise en oeuvre du PNASI.

1. Quel est le niveau d'exécution du programme au titre de cette année scolaire?
2. Quelles sont les dispositions prises pour renforcer le programme à la prochaine année scolaire?
3. Quelles sont les perspectives du programme, notamment en ce qui concerne les enfants en milieu artisanal?
4. Quel est le niveau de mise en oeuvre des recommandations de cette tournée d'information des honorables députés?
5. Quelles sont les dispositions que prend le Gouvernement pour apporter les réponses à ces préoccupations majeures pour la scolarisation des enfants du Bénin?

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;

Honorables Députés

Dans une démarche essentiellement pédagogique, les cinq (05) préoccupations supra énumérées seront successivement examinées. Sur cette base, que convient-il de retenir à titre d'éléments de réponse, relatifs à chacune de ces cinq (05) préoccupations formulées à bon droit par la représentation nationale?

• **QUESTIONS-REPOSES :**

**1- Quel est le niveau d'exécution du programme au titre de cette année?**

Le gouvernement du Bénin a placé les cantines scolaires parmi ses principales priorités afin de lutter contre la faim en milieu scolaire et garantir un accès équitable aux enfants et leur maintien à l'école jusqu'à la fin du cycle primaire. Pour ce faire, après la première phase du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI), étalée sur la période allant de 2017 à 2021 et ayant impacté 3850 écoles avec 660 654 écoliers nourris pour un coût global de 48 milliards, soit un taux de couverture de 51 %, cette année encore l'expérience a fait son bonhomme de chemin. Ainsi, tout au long de l'année scolaire qui s'achève (2022-2023), la deuxième phase (2022-2026) en cours a connu une extension à 1658 écoles. De ce fait, le PNASI couvre au total 5508 écoles au titre de cette année en cantine scolaire avec 1 206 654 écoliers nourris dont 562 364 filles sur un total de 7388 écoles pour un effectif total de 1 626 287 écoliers. Sur cette base, le taux actuel de couverture est de 75 % avec la tendance à 100 % en 2026. Le coût global de la 2<sup>ème</sup> phase est de 133, 89 milliards de FCFA conformément à la Décision du Conseil des Ministres.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'en zones rurales et urbaines la quasi-totalité des écoles est couverte en cantines. Pour accélérer la dynamique, des travaux préparatoires sont en cours pour une couverture intégrale des écoles des zones urbaines. Toutefois, déjà sept (07) écoles bénéficient de cantines scolaires dans Cotonou et quatre (04) en bénéficient également dans Porto-Novo.

**2- Quelles sont les dispositions prises pour renforcer le programme à la prochaine année scolaire?**

La vision du Gouvernement est de faire du programme des cantines scolaires un levier de développement à la base. Pour ce faire, grâce à un accord de partenariat conclu en juillet 2017, le Gouvernement a mandaté le Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour la mise en œuvre du PNASI.

Le PAM assure le fonctionnement des cantines scolaires grâce à ses deux (02) sous-bureaux, huit (08) antennes et des ONGs partenaires qui sont passés de huit (08) à dix (10). A ce titre, il

rend régulièrement compte de ses activités au Gouvernement à travers des rapports périodiques d'activités.

Le caractère intégré de ce Programme a fait appel à la mise en œuvre d'une approche multisectorielle impliquant plusieurs ministères sectoriels, à savoir : le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Eau, le Ministère de la Santé, le Ministère de la famille et de la Microfinance, qui travaillent en synergie avec le PAM, partenaire du Gouvernement dans la mise en œuvre du PNASI. Aussi, le document Cadre de Gouvernance, de Contrôle et de Suivi des Cantines Scolaires élaboré par le Gouvernement sera-t-il le référentiel en ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre du PNASI. Dans la même veine, l'approbation du projet de loi portant alimentation scolaire, adopté en conseil des Ministres en date du 26 avril 2023 fera objet de préoccupation en vue de la durabilité du Programme. De même, la poursuite de l'extension dans les zones urbaines à travers un modèle de transferts de bons d'achats électroniques aux écoles sera actée.

### **3- Quelles sont les perspectives du programme, notamment en ce qui concerne les enfants en formation en milieu artisanal?**

Bien que la formation professionnelle constitue l'une des priorités du Gouvernement, il est à préciser tout de même que le MEMP n'a pas pour vocation d'assurer la formation aux métiers des artisans. En outre, pour le moment, le PNASI ne couvre que le sous-secteur des enseignements maternel et primaire.

### **4- Quel est le niveau de mise en oeuvre des recommandations de cette tournée d'information des honorables députés?**

Les différents aspects abordés dans les recommandations des honorables députés ont été étudiés. Celles à exécution à court terme ont été quasiment mises en œuvre. Pour les autres dont la mise en œuvre est à moyen et long termes, des dispositions sont en cours pour leur exécution diligente. Ainsi la déclinaison de la mise en œuvre de ces recommandations se présente comme suit :

N°	Recommandations des députés contenues dans leur rapport de tournée du 18 au 24 mai 2022.	Niveau de mise en œuvre
01	Accompagner les écoles dans la rémunération et le contrôle sanitaire des femmes recrutées pour la cuisine	En ce qui concerne la situation des cuisinières, il est envisagé qu'une rétribution de 5000 FCFA soit accordée à chaque cuisinière pour deux (02) semaines de travail. Les cuisinières se relayant, elles travailleront en réalité par paire pour deux (02) semaines et pourront ainsi disposer de temps pour d'autres activités. Quant au contrôle sanitaire des cuisinières, il est pris en compte par le Ministère de la santé à travers le service de la promotion de l'Alimentation et de la Nutrition.
02	Doter chaque école d'un gestionnaire de cantine pour le suivi afin de permettre aux enseignants de s'occuper réellement de leurs classes afin d'éviter la chronophagie	La composition des comités de gestion des cantines scolaires intégrées est élargie de façon à avoir des postes d'adjoints pour éviter la chronophagie.
03	Construire des magasins, des cuisines et des réfectoires dans les écoles à cantine	Grâce aux partenariats avec le secteur privé et les PTFs, des magasins, cuisines et réfectoires modernes ont été construits dans des écoles à cantine telles que Tchemey et Vidjina dans la commune d'Adjarra, Lago et Fingninkanmè dans la commune de Dangbo, Goulo Soudji dans la commune de Zè, Agontimè dans la commune d'Athiémé, Sègbèya dans la commune de Savalou... Les efforts se poursuivent pour en doter progressivement les autres écoles.
04	Inciter les mairies à créer une ligne budgétaire pour accompagner les cantines scolaires	Les plaidoyers faits ont incité des mairies à créer une ligne budgétaire à cette fin. C'est le cas des communes de Quinhi dans le département du Zou, Adjohoun et Porto-Novo dans le département de l'Ouémé. Certainement, d'autres mairies leur emboîteront le pas.
05	Accompagner les écoles dans l'approvisionnement des condiments et protéines	La promotion de l'engagement communautaire constitue une réelle réponse à la préoccupation
06	Prioriser l'achat des produits locaux qui ne sont pas des dons.	En 2022, les achats locaux effectués par le PAM est de 8 749,85 Tonnes Métrique (MT) soit 54% de l'ensemble des achats. Avec le renforcement des capacités des producteurs, assuré par le MAEP, la

		tendance visée est l'achat de la quasi-totalité des vivres locaux pour les cantines.
07	Approvisionner les écoles en eau potable	Le Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine (PEPEC) a permis d'avoir de l'eau potable dans 177 écoles à cantine par extension sur réseau existant ou construction de poste d'eau autonome. Le Projet PEPEC étant à son terme, il est envisagé le programme de mise en conformité des AEV (Adduction d'Eau Villageoise) afin d'impacter les écoles à cantine en eau. Un autre projet dénommé : Système d'Approvisionnement en Eau Potable Multi village est en préparation par l'Agence Nationale de l'Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR). La vision du Gouvernement est la couverture complète des écoles primaires publiques en eau potable. Dans cette optique, le gouvernement a payé les arriérés de facture d'eau dans certains établissements scolaires et remis en état de fonctionnalité requise, des installations d'eau. Dans ces efforts, le gouvernement est accompagné par des partenaires tels que Plan Bénin, Educo, CRS, DIRECT-AID etc.
08	Sécuriser les domaines des écoles à cantines	La sécurité des domaines des écoles à cantines est une préoccupation majeure du ministère et s'inscrit dans un plan d'action progressif de couverture des projets de réalisation d'infrastructures scolaires du MEMP. L'approche communautaire constitue une réponse à cette préoccupation.
09	Instituer les jardins scolaires dans toutes les écoles à cantine	La mise en place des jardins ou champs scolaires est effective dans plusieurs écoles avec l'accompagnement d'ONGs.
10	Accompagner les écoles dans le recrutement des gardiens	Le Ministère a mis en place un dispositif de suivi et de sensibilisation de la communauté pour privilégier les approches locales de sécurité.
11	Susciter les bonnes volontés (acteurs politiques ou autres) à parrainer les écoles pour l'approvisionnement en condiments, en protéine et autres.	Grâce aux actions de plaidoyers et de sensibilisation, de bonnes volontés (personnes physiques ou morales) apportent leurs appuis au fonctionnement des cantines scolaires par des dons en nature ou en espèce. Les cas les plus édifiants sont liés entre autres à :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation en 2021 d'un téléthon dans l'Atlantique, couronné de la mobilisation d'un montant de <b>onze millions vingt-trois mille vingt (11. 023. 020) francs CFA</b> réparti au prorata de l'effectif de chaque école à cantine;</li> <li>- l'appui des cotonculteurs de la commune de Banikoara à toutes les écoles à cantine de la commune à raison d'un francs sur le kg de coton vendu. Cela a permis d'accorder un don d'un montant de cent mille (100. 000) francs à chaque école ;</li> <li>- l'accompagnement de la communauté religieuse des sœurs Marie de la Médaille Miraculeuse, financé par Mary's meals.</li> </ul>
--	--	---

### **5. Quelles sont les dispositions que prend le Gouvernement pour apporter les réponses nécessaires à ces préoccupations majeures pour la scolarisation des enfants du Bénin?**

Le Gouvernement s'attelle à renforcer la scolarisation des enfants par plusieurs mesures prises notamment l'octroi de budget subséquent pour le secteur de l'éducation. Cette volonté manifeste du Gouvernement s'est traduite par un accroissement budgétaire d'environ 4,06 % au titre de l'année en cours. A ce titre, les ministères sectoriels avec l'appui des PTFs s'emploient à mutualiser les efforts pour le rayonnement du secteur de l'éducation au Bénin.

En ce qui concerne le PNASI, le Gouvernement s'emploie à doter chaque école d'une cantine scolaire, à améliorer les infrastructures et équipement, améliorer le panier alimentaire, à renforcer la motivation des cuisinières.

En ce qui concerne spécifiquement la situation des cuisinières, il est envisagé qu'une rétribution de 5000 FCFA soit accordée à chaque cuisinière pour deux (02) semaines de travail. Les cuisinières se relayant, elles travailleront en réalité par paire pour deux (02) semaines et pourront ainsi disposer de temps pour d'autres activités. Cette proposition pourrait varier selon l'effectif de chaque école. Le paiement se fera directement à chaque cuisinière par transfert monétaire.

## **CONCLUSION**

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;  
Honorables Députés

Tel qu'il est aisé de le constater, en dépit des contraintes qui restent à lever et sur lesquelles les questions de la représentation nationale ont le mérite de cristalliser l'attention du Gouvernement, il n'est pas exagéré d'affirmer que le label béninois en matière d'alimentation scolaire est sous les feux de la rampe. C'est pour cela, qu'au nom du Gouvernement et de son Chef, je voudrais remercier la représentation nationale pour l'intérêt manifeste accordé à la mise en œuvre du PNASI.